



Arnaque sur site internet : article non expédié

Par **marjorie69**, le **04/03/2012** à **21:57**

Bonjour,

J'ai commandé il y a plus de deux mois, une robe d'une valeur de 160 euros sur une boutique en ligne dont le siège social est implanté en région parisienne. Au bout d'un mois, ma commande n'étant toujours pas arrivée, et résidant à Lyon, je décide de contacter la gérante par téléphone, cette dernière n'ayant répondu à aucun des mes multiples mails.

Cette dame me confirme alors que m'a commande n'a pas été expédiée dans la mesure où l'article commandé n'est plus disponible et me propose par conséquent de choisir une autre robe de mon choix sur le site, et ce sans tenir compte du prix qu'elle avait perçu auparavant. Je jette alors un œil sur le site et me rends compte que la grande majorité des robes sont proposées à un prix moyen de 1000 euros. Sa proposition me semble alors insensée et dans la mesure où aucune robe ne me plaît, je lui demande d'effectuer un remboursement par virement bancaire, ce qu'elle accepte.

Depuis le virement n'a bien entendu jamais été mis en place et cette dame ne me prend plus au téléphone et ne répond à aucun de mes mails.

Que faire pour obtenir le remboursement de la somme due, sachant qu'elle n'a pas respecté sa part du contrat et à manqué à ses obligations ?

Merci d'avance de m'éclairer sur cette question